

Département : AISNE.
Arrondissement : SOISSONS.
Canton : Villers-Cotterêts.

MAIRIE DE LARGNY SUR AUTOMNE

2 rue Saint Denis
Tel /Fax 03.23.96.71.10

E-mail : communelargnysurautomne@orange.fr

**ARRETE DE LA MAIRE
PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DU
CHATEAU POUR LA FETE DE LA SAINT-JEAN
2025-01**

La Maire de la Commune de Largny sur Automne,
Vu la loi modifiée n°82-123 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales,
Vu les articles L.2212-1 à L.2213.6 du code général des collectivités territoriales
Vu le code de la route
Vu l'arrêté interministérielle sur la signalisation routière – livre I – 2^{ème} partie – signalisation de danger ;
livre I – 4^{ème} partie – signalisation d'indication et livre I – 8^{ème} partie, signalisation temporaire,
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
Vu l'organisation de la fête de la Saint-Jean le 21 juin 2025,

ARRETE

Article 1 : La circulation sera interdite rue du Château à Largny-sur-Automne, le 21 juin 2025 de 17h à 3h du matin (le 22 juin 2025).

Article 2 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation, pour une période de 2 jours à compter du 21.06.2025.

Article 3 : les infractions aux instructions du présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément aux règlements en vigueur.

Article 4 : Une copie du présent arrêté sera adressée à:

- Monsieur le chef de la brigade de gendarmerie de Villers-Cotterêts
- Madame la maire de Largny sur Automne.

Ils sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Largny sur Automne, le 01/04/2025
La Maire,

